



MAIRIE DE NERNIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L2121-7 du CGCT, le Conseil Municipal de Nernier se réunira :

Le vendredi 27 mars 2026

À 18h00

Dans la salle du Conseil au rez-de-chaussée de la mairie

Ordre du jour :

- I. Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- II. Approbation et signature des procès-verbaux des précédentes séances
- III. Délégations du conseil municipal consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT
- IV. Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal
- V. Détermination des indemnités de fonction des élus
- VI. Fixation des crédits affectés à la formation des élus
- VII. Désignation des membres du SIVU Messery/Nernier
- VIII. Constitution et composition des commissions communales permanentes
- IX. Élection des membres des commissions : appel d'offres, marchés à procédure adaptée
- X. Désignation d'un référent déontologue
- XI. Autorisation de signer un acte notarié au titre d'une constitution de servitude
- XII. Autorisation de déposer un permis de construire dans le cadre de la rénovation de la mairie
- XIII. Autorisation de renouveler une convention de partenariat avec Léman Initiative Emploi Nature
- XIV. Autorisation de signer la convention « Marathon Haies et mares » avec Thonon Agglomération

Nernier, le 20 mars 2026

Christian BREUZA,

Maire de NERNIER

